

LIGUE REGIONALE DE TIR DU POITOU-CHARENTES

Note d'information du mois de juin 2008.

Mesdames et Messieurs,

1) Cotisation Société et licences saison 2008 / 2009 :

Vous trouverez ci-joint l'imprimé pour la saison 2008 / 2009. *Vous voudrez bien respecter les dates butoirs qui y sont indiquées.*

Le bordereau de licences 08/09 ainsi que le tableau des catégories d'âges seront mis à votre disposition sur le site de la Ligue dans la rubrique Administration tout au long de la saison.

2) Opération Portes Ouvertes le samedi 13 septembre 2008 :

Des documents sont en cours d'impression. Nous vous les ferons parvenir dès que possible.

Nous facturer comme l'an passé un forfait fourniture de cibles à 20 € et un forfait fourniture produits et documentations diverses à 50 €. Facture à faire parvenir à la Ligue **avant le 15 juillet 2008.**

Après le 13 septembre 2008 mais avant le 30 septembre 2008, vous voudrez bien nous envoyer une deuxième facture d'un montant de 20 € pour défraiement divers.

Rappel : il serait bon que chaque club prévienne la presse de façon à avoir un article sur chaque ville où se déroule cette manifestation. Nous vous remercions de nous faire parvenir copie de ces articles.

3) Assemblée Générale des Clubs :

Terme de l'Olympiade : 31/08/2008. L'Assemblée Générale des Clubs est donc électorale.

Il vous faudra donc appliquer **strictement** les statuts.

Le procès verbal de votre Assemblée Générale et ses annexes ainsi que la nouvelle liste des membres du Comité Directeur + fonction + coordonnées (adresse, téléphone, portable, email...) seront à transmettre à la Ligue **avant le 10 octobre 2008.** (délai à respecter pour la préparation de l'AG de la Ligue)

4) Assemblée Générale Elective de la Ligue :

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue aura lieu **le dimanche 23 Novembre 2008** à Jonzac (17). Vous recevrez tous les documents en temps utile. Réservez dès maintenant votre dimanche !

5) Aide Championnats de France :

Les demandes d'aides à la participation aux Championnats de France doivent se faire impérativement **avant le 25 Août 2008.** Un imprimé est à votre disposition sur le site de la Ligue dans la rubrique « Administration ».

Rappel des modalités de l'aide : somme forfaitaire versée par tireur (et non pas par tir) et par championnat.

6) Ristourne aux clubs organisateurs des championnats régionaux :

Saison 2007/2008 : les clubs organisateurs de championnats régionaux doivent impérativement faire parvenir à la Ligue la **facture de ristourne** (ristourne sur engagements + cibles ou plateaux) **avant le 15 juillet 2008.**

Toute réception ultérieure sera considérée comme nulle et ne donnera pas lieu à remboursement.

Les tarifs des ristournes sont disponibles dans la rubrique Administration / Cotisations et tarifs du site de la Ligue.

7) Fermeture du bureau de la Ligue pour congés d'été :

Le bureau de la Ligue sera fermé du 1er Août au mardi 2 septembre 2008 inclus.

8) Signature des avis préalables : *Attention !*

Courant juillet, vous devrez prévoir un délai d'une semaine à quinze jours pour que les avis préalables soient signés. Vous voudrez bien prévenir vos tireurs pour qu'ils fassent leurs demandes en conséquence.

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de Ligue
Jean Claude PIGEAU

Dates à retenir

→ AVANT LE 15 JUILLET 2008 :

- Chèque cotisation Société + coupon réponse.
- Retour des imprimés de créations annulés ou non utilisés.
- 1^{ère} facture concernant les Portes Ouvertes.
- Facture de ristourne aux Clubs organisateurs de régionaux pour la saison 07/08.

→ PORTES OUVERTES LE SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2008

→ APRES LE 13 SEPTEMBRE et AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2008 :

- 2^{ème} facture concernant les Portes Ouvertes.

→ AVANT LE 10 OCTOBRE 2008 :

- Procès verbal + annexes de votre Assemblée Générale de Club.
- Liste des membres de votre Comité Directeur + fonction + coordonnées complètes.

→ AVANT LE 15 OCTOBRE 2008 :

- Envoi des renouvellements des licences détenteurs d'armes.